

Département  
du VAL d'OISE

Arrondissement  
de PONTOISE

Canton  
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

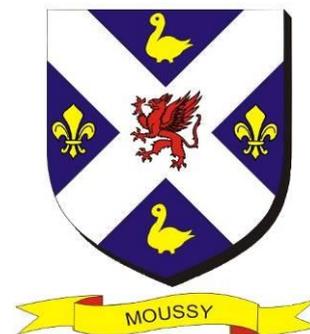
Courriel : [mairie@moussy.fr](mailto:mairie@moussy.fr)

Site : [www.moussy.fr](http://www.moussy.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE MOUSSY**

95640



*In medio stat virtus*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	06
Votants	06

#### SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Date de convocation :	29/03/2025
Date d'affichage :	18/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe, maire.

Étaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUUD Armelle, Mme MENARD Elise, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine, Mme VERBEKE Muriel.

Absents excusés : Mme LE PAGE Hélène, M. LECLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme VERBEKE Muriel

#### DELIBERATION D'EMPRUNT DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le budget de la commune de Moussy voté et approuvé par le conseil municipal le 11 avril 2025

Après délibération, décide :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La commune de Moussy contracte auprès du Crédit Agricole Paris et Ile de France un emprunt de quatre-vingt-dix euros - 90 000,00 € destiné à financer l'aménagement d'un bâtiment communal.

**ARTICLE 2** : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : Réhabilitation d'un bâtiment communal
- Montant du capital emprunté : **90 000,00 €**
- Taux d'intérêt : **3,43 %** sur une durée de **15 ans**
- Base de calcul des intérêts : **360/360**
- Amortissement : **progressif** du capital (échéances constantes)
- Périodicité de remboursement retenue : **Trimestrielle**
- Mobilisation des fonds : débloques fractionnés possibles sous 24 mois - Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts

- Classification Gissler: **1 A**

**ARTICLE 3 :**

- Commission d'engagement (Frais de dossier) : **0,15%** du montant de la convention, soit **135 €**

**ARTICLE 4 :** La commune de Moussy s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

**ARTICLE 5 :** La commune de Moussy s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**ARTICLE 6 :** Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le maire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, cette demande d'emprunt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20250415-128-PretCA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Moussy, le 11 avril 2025

Le maire,  
Philippe HOUDAILLE